

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL DE LUYNES « LA GRANGE »	Décision 22/04/2026  N° DGS/2026/026

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de mettre à disposition des associations et des établissements scolaires, le Centre Culturel « La Grange » dans le cadre d'un dépôt de projet culturel,

CONSIDÉRANT que le 16 avril 2026, l'Association CLEAP a déposé un projet culturel auprès du service culturel de la commune,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2025/2026,

### DÉCIDE

#### Article 1 :

De signer avec l'Association CLEAP représentée par Madame Marie CHAMROUX agissant en qualité de Présidente, une convention de mise à disposition du Centre Culturel « LA GRANGE » à LUYNES afin de permettre la projection de films et la cérémonie de remise des prix « RACCOURCI », le samedi 2 mai 2026.

#### Article 2 :

La mise à disposition de cette salle, est consentie à titre gratuit.

#### Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

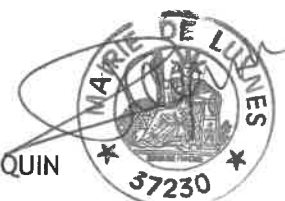
#### Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire au titre du contrôle de légalité.

Fait à LUYNES, le 22 avril 2026

Le Maire,

Antoine MAQUIN



Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 22 AVR. 2026

- sa publication sur le site internet de la

commune le : 22 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260422-DGS\_2026\_026-AR

